



CARCASSONNE
PATRIMOINE Mondial

Carcassonne, le 13 AOÛT 2026

NOTE A L'ATTENTION DE
L'ENSEMBLE DU PERSONNEL COMMUNAL

Pôle Ressources Moyens Généraux
Direction des Ressources Humaines
Dossier suivi par : Nadège ROUDIERE
Directrice des Ressources Humaines
Tél : 04.68.77.70.66
Courriel : recrutement@mairie-carcassonne.fr

Objet : Autorisation spéciale d'absence à l'occasion de la rentrée scolaire 2026

À l'occasion de la rentrée scolaire 2026, et conformément aux dispositions prévues par le **protocole d'aménagement du temps de travail**, il est accordé une **autorisation spéciale d'absence de deux heures** aux agents ayant la charge d'un ou plusieurs enfants admis en :

- École maternelle ;
- École primaire ;
- Classe de sixième.

Cette autorisation a pour objet de permettre aux agents concernés d'accompagner leur(s) enfant(s) lors de la rentrée scolaire, dans la mesure où **leur présence s'avère indispensable**.

Les agents souhaitant bénéficier de cette autorisation devront obligatoirement compléter le bulletin d'autorisation spéciale d'absence joint à la présente note et le soumettre à la validation de leur supérieur hiérarchique.

Les Directeurs et Chefs de service sont invités à transmettre l'ensemble des bulletins dûment complétés et validés à la **Direction des Ressources Humaines, au plus tard le 25 août 2026**.

Ils veilleront également à organiser les modalités d'absence de manière à garantir la continuité et la bonne marche du service. À ce titre, l'organisation retenue devra impérativement permettre que le service public ne soit en aucun cas affecté par l'absence des agents concernés.

Il est demandé à chacun de veiller au respect de ces dispositions et d'anticiper, autant que possible, les conséquences de ces absences sur l'organisation du service.

La Directrice des Ressources Humaines,

Nadège ROUDIERE